



COMITÉ  
YONNE



## CHAMPIONNATS DE L'YONNE PAR EQUIPES SENIORS + (Saison 2019)

A l'attention des Présidents de club,  
A l'attention des Moniteurs de club,

Auxerre, le 15 Septembre 2018

**Objet** : Règlement des Championnats de l'Yonne par équipes **SENIORS + 2019**

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous, les informations destinées aux responsables et/ou capitaines d'équipes, concernant le Championnat Départemental par équipes Seniors + 2019.

**Suite au regroupement de la Ligue BFC, il y a dorénavant un championnat Régional qui se décline en DQ, BFC1, BFC2, et à partir de la BFC3 l'organisation dépend des Comités Départementaux.**

Pour ce championnat Départemental 89 (Yonne)  
Nous vous informons que cette compétition débute le week-end du **6-7 octobre 2018**.

**Nous attirons votre attention sur certains points de règlement, qu'il convient de lire en intégralité, pour le bon déroulement de cette compétition.**

En effet, le règlement permet d'éviter la plupart des désaccords que l'on retrouve chaque année. Il convient donc d'en prendre connaissance et d'en avoir un exemplaire consultable par les équipes, pour aborder sereinement la compétition.

### **Voici les points essentiels :**

**Les joueurs (ses) devront être licenciés (ées) à la FFT, au plus tard le veille du début du championnat, soit le 05 Octobre 2018**

Pour cela, pensez à valider le paiement dans le logiciel de saisie des licences, sur ADOC.

**Il est interdit de jouer dans 2 catégories d'âge différentes** pendant toute la durée du championnat, en phase départementale et régionale.

Tout joueur ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe 1 ne pourra ensuite jouer dans l'équipe 2.

**La constitution des divisions sera faite en fonction du poids des équipes** (le poids sera calculé sur la base des 4 joueurs(es) les mieux classés (ées)).

Il serait donc judicieux d'inscrire les joueurs(es) les mieux classés (ées) et susceptibles de jouer, afin que le championnat soit le plus homogène et régulier possible.

**Attention : ce sont les classements du 10 Septembre 2018 qui font foi, pour la composition des équipes, et ce, pendant toute la durée du championnat.**

**Dans le cas où un club est dans l'impossibilité de recevoir toutes les équipes le même jour, les solutions suivantes doivent être étudiées :**

- Décaler la rencontre dans la même semaine.
- Proposer de déplacer une équipe chez un club visiteur, dans la même semaine.
- Utiliser d'autres courts couverts homologués par la FFT, dans la même semaine.
- En dernier recours, reporter la rencontre à un jour ultérieur, après accord avec le club visiteur et indiquer la date de la rencontre dans le logiciel de gestion sportive.

**S'il n'y a pas d'accord entre les 2 clubs**, la rencontre est reportée automatiquement à la journée de rattrapage prévue par l'organisation.

Dans ce cas, **le match doit être joué en priorité chez le club visiteur** et la commission S+ devra en être informée le plus rapidement possible.

**Aucun report ne sera accepté pour cause d'indisponibilité de joueurs.**

**La saisie des résultats doit être effectuée par le club d'accueil, au plus tard le mardi à minuit** suivant la rencontre sur le site [www.gs.applipub-fft.fr](http://www.gs.applipub-fft.fr), avec l'application gestion sportive.

En cas de report, il faut saisir la date de report dans les mêmes délais.

## **Règles propres à certaines catégories :**

### **Championnat +35 ans/45 ans (messieurs et dames)**

**Pour la BFC3**, les équipes sont composées d'un minimum de 4 joueurs(es) et l'ordre des rencontres est le suivant : Simples 4-2-3-1-Double.

Chaque partie vaut 1 point (*pas de bonus pour le double*).

**Pour les autres divisions**, les équipes sont composées d'un minimum de 3 joueurs(es) et l'ordre des rencontres est le suivant : Simples 3-2-1-Double.

Chaque partie de simple vaut 1 point (*pas de bonus pour le double*).

**Pour toutes les divisions**, les joueurs de simple peuvent jouer le double.

Les parties de simple se jouent en 2 sets gagnants.

Les parties de double se jouent selon le principe du no-ad et 1 super tie-break de 10 points dans la 3ème manche.

### **Championnat +55 ans (messieurs et dames)**

**Pour toutes les divisions**, les équipes sont composées de 4 joueurs(es) et l'ordre des parties est le suivant : Simple 2-Double-Simple 1.

Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer le double.

Chaque partie vaut 1 point (*pas de bonus pour le double*).

Toutes les parties (même le double) se jouent en 2 sets gagnants, **format traditionnel (sans no-ad et super tie-break)**.

### **Championnat +65 ans (messieurs et dames) :**

**Pour toutes les divisions**, les équipes sont composées de 4 joueurs(es) et l'ordre des parties est le suivant : Simple 2-Double-Simple 1.

Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer le double.

Chaque partie vaut 1 point (*pas de bonus pour le double*).

Les parties de simple se jouent en 2 sets gagnants, avec un super tie break de 10 points dans la 3ème manche.

Le double se joue en 2 sets gagnants, **format traditionnel (sans no-ad et super tie-break)**.

**La formulation des montées et des descentes vous sera communiquée ultérieurement en fonction des décisions de la Ligue.**

## **Pour info : Dates des championnats de France 2019**

**Interclubs +35** : Dimanches 13, 20 et 27 Janvier, 3 février (Phase finale week-end 16 et 17 Mars)

**Interclubs +45 et +55** : Dimanches 13, 20 Janvier ; 3 Février et 17 Mars (Finale le 23 Mars)

**Interclubs +65** : Jeudi 17, 24 et 31 Janvier ; 7 Février et 31 Mars (Finale le 23 Mars)

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez recevoir nos salutations sportives et tous nos encouragements pour le championnat.

### **La Commission Seniors+**

**Serge LAZZARIN (06.87.20.95.90) [sergelazzarin@orange.fr](mailto:sergelazzarin@orange.fr)**